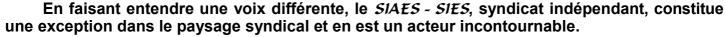


Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

28 04 91 34 89 28 **3** 06 80 13 44 28

www.siaes.com



Le SIAES - SIES incarne le pluralisme face à la pensée unique que les organisations syndicales ultra politisées tentent d'imposer par tous les moyens.

Indépendance idéologique.

Indépendance vis-à-vis des partis politiques.

Le *SIAES - SIES* prend exclusivement position sur des sujets en relation avec l'instruction, l'éducation nationale et la défense des professeurs ; il n'est ni l'outil de partis politiques, ni aux ordres d'une confédération syndicale interprofessionnelle.

Le *SIAES - SIES*, syndicat professionnel véritablement indépendant, ne donne jamais de consigne de vote lors des élections politiques, contrairement à la quasi-totalité des autres syndicats dont certains mènent ouvertement et activement campagne en faveur d'un parti ou d'un camp politique. Le *SIAES - SIES* respecte la liberté d'opinion de chacun et considère que ses adhérents et sympathisants disposent de leur libre arbitre et n'ont pas besoin de directeurs de conscience pour leur dicter ce qu'il est bon de penser et de voter.

Les élus et responsables du *SIAES - SIES* ne mènent pas une carrière politique parallèle, ne militent pas dans un parti politique et ne nourrissent aucune ambition personnelle ; ils consacrent tout leur temps et leur énergie à la défense de vos intérêts matériels et moraux.

PROFESSEURS INSULTÉS, MENACÉS, AGRESSÉS.
VIOLENCE À L'ÉCOLE. ENFANT ROI, ENFANT TYRAN.
INGÉRENCE DES FAMILLES. ATTEINTES À LA LAÏCITÉ.
PRESSIONS RELIGIEUSES ET COMMUNAUTARISTES.

ÇA SUFFIT!

Le syndicat des professeurs, du côté des professeurs.

Le *SIAES - SIES* défend les victimes, pas les agresseurs. Le *SIAES - SIES* refuse la soumission des professeurs et de notre institution aux élèves et aux familles.

Le *SIAES - SIES* dénonce l'impunité dont jouissent les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences. Le *SIAES - SIES* combat la « *bienveillance »* laxiste, le renoncement, la démagogie, la culture de l'excuse, la victimisation permanente de certains élèves et familles.

Le *SIAES - SIES* défend l'autorité des professeurs. Lorsque la prévention a échoué, la sanction a une valeur éducative. Il faut notamment cesser d'assortir systématiquement la sanction de sursis.

Le *SIAES - SIES* revendique de véritables sanctions, exemplaires, adaptées et proportionnées à la gravité des faits, pour les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences.

Le *SIAES - SIES* défend la laïcité, l'École Républicaine et ses valeurs. Le *SIAES - SIES* refuse la soumission de l'École Républicaine aux religions et aux communautarismes.

Le *SIAES* - *SIES* ne tire pas les ficelles d'un syndicat lycéen ou étudiant, ne tente pas de manipuler la jeunesse pour servir des intérêts politiques et n'est pas assujetti à une fédération de parents d'élèves politisée.

DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE

Des années tragiques pour la laïcité et l'École Républicaine.

Nous n'oublions pas. Les dernières années scolaires ont été tragiquement marquées par l'assassinat de Samuel Paty, puis de Dominique Bernard, dans le cadre d'attaques terroristes islamistes qui ont également fait plusieurs blessés. Les pressions communautaristes et religieuses exercées sur l'Éducation nationale et ses personnels se sont accentuées. Les atteintes à la laïcité et les provocations religieuses se sont intensifiées et multipliées. De nombreux professeurs, mais aussi des personnels de direction et des CPE, ont été menacés, parfois de mort, par des élèves, des familles ou leur entourage.

Des élèves sont désormais menacés ou roués de coups par leurs camarades au motif qu'ils ne portent pas des habits religieux ou une tenue suffisamment pieuse à leurs yeux. Les agressions d'une extrême barbarie sur d'autres élèves, désormais filmées et diffusées, qualifiées de faits divers, sont en réalité des faits de société.

Tandis que des adolescents veulent jouer le rôle de la Police des Mœurs, des organisations syndicales ultra politisées font office de Police de la Pensée en dénonçant et en ciblant les défenseurs de la laïcité.

L'antisémitisme gangrenant le pays n'épargne ni l'enseignement secondaire, ni l'enseignement supérieur.

Dans ce funeste contexte, des syndicats et des députés déclarent vouloir la suppression de la circulaire d'août 2023 relative au respect des valeurs de la République, ce qui revient à autoriser le port de tenues religieuses et communautaristes dans les établissements scolaires. Le *SIAES* - *SIES* poursuivra son action syndicale visant à défendre la laïcité et à refuser la soumission de l'École Républicaine aux communautarismes et aux religions.

Chacun peut constater l'effondrement du niveau scolaire et le déclassement de la France. En chœur, les autres syndicats s'opposent ouvertement à l'instruction, promeuvent le pédagogisme, s'opposent à la notation, confondent égalité et égalitarisme, autorité et autoritarisme, combattent de toutes leurs forces la méritocratie républicaine. Ils assimilent à du « tri social » le fait de permettre à tous les élèves de savoir lire, écrire, compter. Ils sont favorables au passage automatique en classe supérieure et refusent que les professeurs puissent décider collégialement de faire redoubler un élève qui n'a pas le niveau, délégitimant ainsi les professeurs et leur notation auprès des élèves et de leurs familles. Des décennies d'égalitarisme forcené ont conduit à un nivellement par le bas. Le SIAES - SIES revendique le rétablissement des exigences disciplinaires. Il est temps de repositionner le Savoir au centre du système et de remettre en fonction l'ascenseur social qui caractérisait l'École de la République.



Le SIAES vous INFORME, vous ÉCOUTE, vous CONSEILLE, vous DÉFEND, vous ACCOMPAGNE dans vos démarches.

Promotion à la hors classe Promotion à la classe exceptionnelle Rendez-vous de carrière Contestation de l'appréciation finale du Recteur Mutation inter académique Mutation intra académique TZR Stagiaire

Accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude

Demande de congé de formation professionnelle Temps partiel
Difficultés de santé Congé de maladie Temps partiel thérapeutique
Dossier retraite Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves

Agression Véhicule vandalisé Protection juridique du fonctionnaire

Le SIAES - SIES : un syndicat proche de ses membres. Des responsables joignables et expérimentés.

Le SIAES - SIES est connu et reconnu pour la disponibilité de ses responsables à l'égard des adhérents, pour l'exhaustivité et la pertinence des informations qu'il diffuse et des conseils qu'il prodigue et pour la qualité de ses interventions au rectorat et de son travail en CAPA. Les responsables du SIAES - SIES communiquent leur numéro de téléphone personnel aux adhérents.

Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus.

Résultats des élections professionnelles de décembre 2022 qui établissent la représentativité des syndicats pour la période 2023-2026.

Commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour les professeurs AGRÉGÉS, les professeurs CERTIFIÉS, les professeurs d'EPS, les PLP, les professeurs de CHAIRES SUPÉRIEURES, les CPE et les PsyEN.

ACADÉMIQUE avec le SIAES NATIONAL avec le SIES

EXPÉRIMENTÉ avec ses élus et responsables. **REPRÉSENTATIF** par ses résultats électoraux.

•	Syndicats	%	CAPA
1	FSU (SNES + SNEP + SNUEP)	37,28 %	8 sièges
;	SIAES - SIES	15,47 %	<mark>3 sièges</mark>
•	FO (SNFOLC + SNETAA)	11,81 %	2 sièges
	CGT	11,25 %	2 sièges
	SUD	7,12 %	1 siège
	UNSA	6,88 %	1 siège
	SGEN - CFDT	5,23 %	1 siège
	SNALC	4,95 %	1 siège





Fondé en 1998, le SYNDICAT INDÉPENDANT fait preuve de constance dans ses revendications, sans compromission et indépendamment de la couleur politique du gouvernement.

Le SYNDICAT INDÉPENDANT, c'est LE syndicat :

- qui défend l'École Républicaine et un service public d'instruction de qualité ;
 - qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire ;
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socioculturels:
- qui s'oppose à l'idéologie pédagogiste qui prétend que l'élève peut « tout découvrir par lui-même » et « construire seul ses propres
- qui défend la liberté pédagogique individuelle des professeurs et la reconnaissance de leurs compétences disciplinaires ;
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts

Pas d'émancipation sans INSTRUCTION! Pour une École qui INSTRUISE! Pour des professeurs RESPECTÉS!

Les professeurs appartiennent à la catégorie A de la fonction publique d'état (fonctions de conception, de direction et d'encadrement). Le SIAES - SIES s'oppose à la dénaturation de leur métier et aux tentatives de les reléguer progressivement à des fonctions d'exécution.

Emploi du temps « à trous ». Service réparti sur 4 ou 5 jours. Accumulation de réunions stériles. Dévalorisation morale. Autoritarisme de certains chefs d'établissement ou inspecteurs.

ONTRE LE CASERNEMENT DES PROFESSEURS !

La dégradation de l'emploi du temps des professeurs est une conséquence de l'idéologie pédagogiste et d'une succession de réformes ineptes. Elle est également une volonté de l'institution et de certains chefs d'établissement au nom de la « communauté éducative » et du « corps unique de la maternelle à l'université », concepts que le SIAES - SIES a toujours dénoncés et auxquels il s'est toujours opposé. Les emplois du temps exécrables ont de graves conséquences pour l'ensemble des professeurs, particulièrement pour ceux qui sont confrontés à des difficultés de santé, qui ont la charge d'un membre de leur famille malade et/ou qui ont choisi d'exercer à temps partiel.

AGIR CONTRE LA PAUPÉRISATION ET LE DÉCLASSEMENT SOCIAL DES PROFESSEURS.

Afin de compenser des décennies de perte de pouvoir d'achat, le SIAES - SIES revendique une augmentation substantielle et immédiate du point d'indice concomitante d'une revalorisation uniforme des grilles indiciaires s'appliquant à tous les échelons et tous les grades, sans contrepartie.

Indépendance financière.

Le SIAES - SIES ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée et refuse les ressources publicitaires. Le SIAES - SIES n'emploie pas de secrétaire ; l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs. Aucun local n'est mis à la disposition du SIAES - SIES par l'administration, une commune, un département ou une région, contrairement à d'autres syndicats, fédérations et confédérations. Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré, le SIAES - SIES rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales grassement subventionnées avec de l'argent public à tel point qu'elles pourraient fonctionner sans adhérents.

Le SIAES - SIES vit uniquement grâce aux cotisations de ses membres et au travail bénévole de ses responsables. La cotisation annuelle (comprise entre 32 et 116 euros selon l'échelon, avant déduction fiscale) est modique par rapport à celle demandée par les autres syndicats.

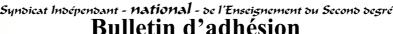
Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille 🖃 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 🕾 04 91 34 89 28 嵐 06 80 13 44 28 论 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Les informations concernant VOTRE CARRIÈRE et nos publications sont disponibles sur www.siaes.com



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Aix-Marseille



ré	51	www.sies.fr CS iaes - faen-
	s	iaes - faen-

□ Madame □ Monsieur							
NOM (en majuscules):	OM (en majuscules):						
Prénom:							
Date de naissance :/ Sit	uation familiale : Enfants :						
Adresse:							
Commune:	Code postal :						
Tél. fixe:	Tél. portable :						
Courriel:							
Le courriel est important pour recevoir les publicat	ions et communiqués du SIAES - SIES						
Discipline :							
Corps:	asse normale Hors classe Classe exceptionnelle Échelon:						
□ POSTE FIXE Établissement :							
Commune :							
☐ TZR Zone de remplacement :							
Affectation à l'année :							
□ Retraité(e) □ Stagiaire □ Autre	situation						
Cotisation de euros, réglée le/	/ par 🗆 chèque bancaire 🗆 virement : demandez-nous le RIB						
Signature:	en envoyant un mail à bureau@siaes.com						

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 029 / 12 999 99 G et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Cotisations 2025 / 2026	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA) 116 € (7 ^{ème} échelon HeB)			
Professeurs agrégés	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €	
Professeurs certifiés PLP CPE PsyEN Professeurs d'EPS	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (5 ^{ème} échelon HeA)	
Stagiaires (non ex titulaires): 35 € MA - Contractuels: 48 € Retraités: 32				

Au SIAES. la cotisation court sur 365 jours consécutifs à partir de son encaissement; vous pouvez donc cotiser à n'importe quel moment de l'année.

Tarif couple: Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps**: 3/4 de la cotisation. Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso de chaque chèque (voire exceptionnellement 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières). Impôts: Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable)

CREDIT D'IMPOT

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 € une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 € une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 € une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 € une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 € une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 € une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 € une cotisation de 116,00 € ne vous coûte réellement que 39,44 €

A comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation comprend l'adhésion au SIAES (académie) et au SIES (national). Elle ouvre droit aux services du SIAES -SIES et à l'envoi des « Courriers du S.I.A.E.S. » et « Lettres du S.I.A.E.S. », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« Spécial Mutation Inter et Intra », « Vade-Mecum », « Guides »). Le SIAES - SIES est un syndicat PROCHE des personnels et à leur écoute (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents).